

**- COMMUNE D'ORSAY -**

**CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 15 DECEMBRE 2020**

**COMPTE-RENDU SUCCINCT**

**Etaient présents :** David Ros, Maire, Président, Anne-Charlotte Benichou, Didier Missenard, Ariane Wachthausen, Frédéric Henriot, Elisabeth Caux, Pierre Bertiaux, Elisabeth Delamoye, David Saussol (jusqu'à 19h), Véronique France-Tarif, adjoints - Eliane Sauteron, Yann Ombrello, Alexis Midol-Monnet, Pierre Chazan, Théo Lazuech, Martine Charvin, Philippe Escande, Marie-Pierre Digard, Mireille Delafaix, Alain Cano (à partir de 19h50), Michèle Viala, Albert Da Silva, Elisabeth De Lavergne, Jean-Christophe Peral, Sophie Gerstenmayer (à partir de 18h35), Patrick Simon, Louis Leroy, Eric Lucas.

**Absents excusés représentés :**

David Saussol (à partir de 19h)	Pouvoir à David Ros
Augustin Bousbain	Pouvoir à David Ros
Hervé Dole	Pouvoir à Michèle Viala
Alain Cano (jusqu'à 19h50)	Pouvoir à Didier Missenard
Kaouthar Benameur	Pouvoir à Frédéric Henriot
Sophie Gerstenmayer (jusqu'à 18h30)	Pouvoir à Jean-Christophe Péral
Caroline Danhiez-Caillet	Pouvoir à Louis Leroy
Raymond Raphaël	Pouvoir à Louis Leroy

**Absents :**

Nombre de conseillers en exercice	33
Nombre de présents à 18h	27
Nombre de votants	33

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance du conseil municipal.

Martine Charvin est désignée, à l'unanimité des présents, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

---

L'approbation du procès-verbal de la séance du 24 novembre 2020 est reportée à la prochaine séance.

**DECISIONS MUNICIPALES PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DE POUVOIRS DU CONSEIL MUNICIPAL (ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES)**

Conformément aux dispositions de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire rend compte des décisions prises depuis la dernière séance, à savoir :

<b>DATE</b>	<b>DECISION N°</b>	<b>OBJET</b>
29-oct	20-191	Convention avec l'artiste JB MUZIOTTI relative à la réalisation d'une fresque à partir du 02 novembre 2020, dans le cadre du projet « Ville en graff ». Le montant de la prestation s'élève à 5 300 €
29-oct	20-192	Convention liant le propriétaire du mur situé avenue Maginot à Orsay (Essonne) et la Mairie d'Orsay à la réalisation d'une fresque à partir du 02 novembre 2020, dans le cadre du projet « Ville en graff ». La mise à disposition du mur est établie à titre gracieux.
03-nov	20-193	Convention de formation passée avec CARIDE Formation – SILIC 523 - 12 avenue du Québec 91946 Courtaboeuf – pour 4 agents municipaux, sur le thème « Habilitation électrique BR ». Le montant de la dépense s'élève 777, 79 € TTC
04-nov	20-194	Demande de participation financière au Tennis Club d'Orsay dans le cadre de la requalification de six courts de tennis en terre battue. Le montant total des travaux réalisés s'élève à 535 641,96 € HT et l'aide sollicitée est d'un montant de 60 000 €.
04-nov	20-195	Convention d'objectifs et de financement relative à l'Aide au fonctionnement de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) – Fonds locaux de la Caisse d'Allocation Familiales de l'Essonne
06-nov	20-196	Convention de partenariat avec la Communauté Paris-Saclay au titre de la Fête de la Science 2020. Le montant de la subvention de la CPS allouée à la Commune d'Orsay s'élève à 1 989 €.
06-nov	20-197	Adoption du marché n°2020-14 relatif à la maintenance des équipements de ventilation, extraction et nettoyage des réseaux aérauliques et désinfection des cuisines scolaires, des crèches et de la résidence pour personnes âgées, attribué à la société AIR HYGIENE POWER – 1 allée Roland Garros 93360 Neuilly-Plaisance. Pour le poste 1, le montant forfaitaire annuel est de 5 841,60 € HT réparti entre 4 959€ pour la Ville d'Orsay et 882,60 € pour le CCAS. Pour le poste 2 est à bons de commande sans montant minimum et avec un montant maximum annuel de 40 000 € HT répartie entre 30 000 € pour la Ville d'Orsay et 10 000 € pour le CCAS
06-nov	20-198	Convention de mise à disposition, à titre gracieux, des bassins intérieurs et des vestiaires du stade nautique, au profit du SESSAD Alain Richard ADPEP91 pour l'organisation de séances piscine pour jeunes handicapés, les 18 et 25 novembre 2020
23-nov	20-199	Souscription d'un prêt de 2 000 000 € pour le budget communal auprès du Crédit Agricole Ile-de-France
10-nov	20-200	Adoption du marché n°2020-13 relatif aux travaux d'entretien du patrimoine arboré, attribué à la société SAMU SA – 146 rue Albert Sarraut 78000 Versailles – pour un montant maximum annuel de 50 000 € HT

12-nov	20-201	Adoption du lot n°1 : fourniture de vêtements de travail, d'équipements de protection individuelle et de chaussures pour le personnel des services techniques, et du lot n°2 : fourniture de vêtements et d'équipements de protection individuelle et de chaussures pour le personnel de restauration et d'entretien du marché n°1900074 relatif à la fourniture de vêtements de travail (en groupement de commande avec la CPS, les autres communes et leur établissement public adhérents au groupement), attribué à la société EUROTECHNIC PROTECTION – 29 RUE Henri Becquerel 77646 Chelles. Il s'agit d'un accord-cadre à bons de commande mono attributaire conclu sans minimum et avec un montant maximum annuel de 16 000 € HT pour le lot 1 et de 21 000 € HT pour le lot 2 (pour les besoins propres de la ville)
12-nov	20-202	Adoption du lot n°3 : fourniture de vêtements de travail, d'équipements de protection individuelle et de chaussures pour le personnel de la Police municipale du marché n°1900074 relatif à la fourniture de vêtements de travail (en groupement de commande avec la CPS, les autres communes et leur établissement public adhérents au groupement), attribué à la société SENTINEL – 74 rue Villebois Mareuil 92230 Gennevilliers. Il s'agit d'un accord-cadre à bons de commande mono attributaire conclu sans minimum, avec un montant maximum annuel de 6 000 € HT (pour les besoins propres de la ville)
12-nov	20-203	Adoption du lot n°4 : Fourniture de vêtements et équipements sportifs du marché n°1900074 relatif à la fourniture de vêtements de travail (en groupement de commande avec la CPS, les autres communes et leur établissement public adhérents au groupement), attribué à la société DIC – ZAE du Marchais Renard 77950 Aubigny à Montereau sur le Jard. Il s'agit d'un accord-cadre à bons de commande mono attributaire conclu sans minimum, avec un maximum annuel de 3 000 € HT (pour les besoins propres de la ville)
18-nov	20-204	Convention de mise à disposition, à titre gracieux, des bassins intérieurs et des vestiaires du stade nautique, au profit du SESSAD Arlette Favé, pour l'organisation de séances piscine pour jeunes handicapés
16-nov	20-205	Adoption du contrat 2020-22D relatif à une mission de conseil et d'accompagnement du développement de l'attractivité commerciale, attribué à la société OBSAND – 37 rue des Mathurins 75008 Paris – pour un montant forfaitaire de 20 750 € HT
20-nov	20-206	Renouvellement des adhésions aux associations C-E-A (Association française des commissaires d'expositions) et BLA ! (Association nationale des professionnels de la médiation)). Le montant de la dépense s'élève à 130 € TTC
16-nov	20-207	Adoption du lot n°5 : Travaux relatifs à des volets, stores et films du marché 2000004 pour la réalisation de travaux d'aménagement, construction, réhabilitation, entretien, réparation, maintenance tous corps d'état (en groupement de commande avec la CPS, les autres communes et leur établissement public adhérents au groupement), attribué à la société ROUSSEL – 13 rue Saint Gilles 28800 Bonneval. Il s'agit d'un accord-cadre à bons de commande mono attributaire conclu sans montant minimum et sans montant maximum.
16-nov	20-208	Convention de résidence d'exposition et de médiation avec l'artiste Cynthia Lefebvre – Exposition du 7 mai au 6 juin 2021 à la Crypte d'Orsay. Le montant de la dépense s'élève à 5 000 € TTC

24-nov	20-209	Convention de formation passée avec Berger-Levrault – 64 rue Jean Rostand 31670 LABEGE – pour les gestionnaires du service Ressources Humaines, sur le thème « Module e-paie ». Le montant de la dépense s'élève à 1 100 € TTC
24-nov	20-210	Convention de formation passée avec Berger-Levrault – 64 rue Jean Rostand 31670 LABEGE – pour les gestionnaires du service Ressources Humaines, sur le thème « Module avancement e-carrière ». Le montant de la dépense s'élève à 1 100 € TTC
27-nov	20-211	Convention de partenariat avec l'Agence Nationale de Traitement des Amendes Informatisées – ANTAI, relative à la mise en œuvre du forfait post-stationnement
27-nov	20-212	Contrat de cession tripartite du droit de représentation du spectacle « Molten » le 27 mars 2021 avec la Beaver Dam Compagnie, en partenariat avec le Collectif Essonne Danse. Le montant de la dépense s'élève à 5 250, 40 € TTC

## 2020–112 – AFFAIRES GENERALES – MODIFICATION DES TARIFS DES CONCESSIONS ET TAXES FUNERAIRES

*Le Conseil municipal, à l'unanimité :*

- **Adopte** les nouveaux tarifs des concessions, des cavurnes et des cases de columbarium du cimetière communal ainsi que ceux des taxes funéraires, comme suit, pour application au 1<sup>er</sup> janvier 2021 :

	Concession de terrain	Cavurnes	Case de Columbarium
Concession cinquantenaire	1800 €	/	/
Concession trentenaire	600 €	600 €	500 €
Concession Quinzenaire	300 €	300 €	250 €
Dépôt en caveau provisoire	Gratuit les 15 premiers jours, Au-delà : 36 € par quinzaine entamée		
Taxe d'inhumation	60 €		
Taxe de convoi	40 €		

- **Dit** que les recettes correspondantes seront inscrites au budget de la commune.

## 2020–113 – AFFAIRES GENERALES – AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE SIGNER LE RENOUELEMENT DE LA CONVENTION RELATIVE A L'ORGANISATION DE L'AGENCE POSTALE COMMUNALE A LA MAIRIE-ANNEXE DE MONDETOUT

*Le Conseil municipal, à l'unanimité :*

- **Autorise** le Maire ou son représentant, à signer la nouvelle convention relative à l'agence postale communale située à la mairie-annexe de Mondétour.
- **Précise** que cette convention est conclue pour une durée de trois ans à compter de sa signature, renouvelable une fois.
- **Dit** que les recettes correspondantes seront inscrites au budget de la commune.

**2020-114 – AFFAIRES GENERALES – AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE DESIGNER UN AVOCAT CONSEIL POUR DEFENDRE LES INTERETS DE LA COMMUNE DANS UN CONTENTIEUX CIVIL**

*Le Conseil municipal, à l'unanimité :*

- **Autorise** le Maire à désigner Maître CORNELOUP, du cabinet DSC Avocats – 4 rue de Stockholm 75008 Paris, pour représenter la ville et défendre ses intérêts dans le contentieux qui l'oppose à M. et Mme Pillondeau, 25 rue de la Troche à Orsay.
- **Autorise** la Maire à signer la convention d'honoraires à intervenir.
- **Précise** que la dépense (2 550€ HT) est inscrite au budget.

**2020-115 – FINANCES – AUTORISATION D'UTILISATION DES CREDITS D'INVESTISSEMENT SUR LE BUDGET COMMUNAL 2021**

*Le Conseil municipal, à l'unanimité :*

- **Autorise** l'exécutif jusqu'à l'adoption du budget 2021 à engager, liquider et mandater les dépenses de la section investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2020, à l'exclusion des crédits afférents au remboursement de la dette,
- **Précise** que toutes les dépenses engagées avant le vote du budget dans les conditions définies, donnent lieu à ouverture rétroactive de crédits au budget primitif, comme il est indiqué dans le tableau suivant.
- **Précise** que tous les crédits correspondants seront inscrits au budget 2021 lors de son adoption.

SECTION INVESTISSEMENT DEPENSES	BP 2020	BS 2020	TOTAL	1/4 CREDITS
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	192 000,00 €	194 992,00 €	386 992,00 €	96 748,00 €
204 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	953 915,00 €	-139 221,00 €	814 694,00 €	203 673,50 €
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 274 195,00 €	675 191,23 €	2 949 386,23 €	737 346,56 €
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>3 420 110,00 €</b>	<b>730 962,23 €</b>	<b>4 151 072,23 €</b>	<b>1 037 768,06 €</b>

**2020-116 – FINANCES – REGULARISATION DES COMPTES DE PROVISION – DOSSIER SEMORSAY**

*Le Conseil municipal, à l'unanimité :*

- **Décide** d'inviter Madame la Trésorière Principale d'Orsay à enregistrer les écritures suivantes :
  - Reprise des provisions pour dépréciation :
    - o Débit du compte 29712 – Crédit du compte 1068 : 240 564,55 €

- Sortie des titres de participation :
  - o Débit du compte 1068 – Crédit du compte 271 : 240 564,55 €
  - o Débit du compte 192 – Crédit du compte 1068 : 240 564,55 €

#### **2020–117 – FINANCES – ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDE DU CIG POUR LES ASSURANCES CYBER-RISQUES**

*Le Conseil municipal, à l'unanimité :*

- **Décide** d'adhérer au groupement de commandes pour les assurances Cyber Risques pour la période 2022-2025.
- **Approuve** la convention constitutive du groupement de commandes désignant le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne coordonnateur du groupement et l'habilitant à signer et notifier les marchés selon les modalités fixées dans cette convention.
- **Autorise**-le Maire ou son représentant à signer la convention constitutive du groupement de commandes ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et du marché.
- **Décide** que les dépenses inhérentes à la mise en œuvre du groupement et de ces procédures seront imputées sur le budget de l'exercice correspondant.

#### **2020–118 – FINANCES – INDEMNITE DE CONSEIL AU TRESORIER AU TITRE DE L'ANNEE 2018**

*Le Conseil municipal, par 29 voix pour, 1 contre (Mme Caux), 3 abstentions (M. Bertiaux, M. Lazuech, Mme Delafaix) :*

- **Décide** de verser à la Trésorière municipale, Mme Isabelle Bailloux, au titre de l'année 2018, une indemnité de conseil au taux de 0 %, soit 0 € euros, correspondant à son engagement et à son investissement personnels dans ses missions de conseils envers la commune.
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif au versement de cette indemnité.

#### **2020–119 – FINANCES – INDEMNITE DE CONSEIL AU TRESORIER AU TITRE DE L'ANNEE 2019**

*Le Conseil municipal, par 29 voix pour, 1 contre (Mme Caux), 3 abstentions (M. Bertiaux, M. Lazuech, Mme Delafaix) :*

- **Décide** de verser à la Trésorière municipale, Mme Isabelle Bailloux, au titre de l'année 2019, une indemnité de conseil au taux de 0 %, soit 0 € euros, correspondant à son engagement et à son investissement personnels dans ses missions de conseils envers la commune.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document relatif au versement de cette indemnité.

**2020-120 – FINANCES – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A PROJETS : ATTRIBUTIONS ET AVANCES POUR LA COOPERATIVE SCOLAIRE DE L'ECOLE ELEMENTAIRE DU CENTRE – CLASSES DE DECOUVERTES**

*Le Conseil municipal, à l'unanimité :*

- **Décide** de verser une avance correspondant à 60 % du coût prévisionnel du prix de la classe de découvertes 2020-2021, dans l'attente de l'attribution des subventions aux associations, au titre du budget 2021, à l'association :
- Coopérative scolaire de l'école élémentaire du centre pour un montant de 17 078 €.
- **Précise** que le solde sera ajusté au regard du nombre de départs effectifs et fera l'objet d'une délibération spécifique d'attribution avant la fin de l'année scolaire 2020/2021.

**2020-121 – ENFANCE, FAMILLES ET SOLIDARITES – TARIFS DE LA CLASSE DE DECOUVERTE – ANNEE SCOLAIRE 2020-2021**

*Le Conseil municipal, à l'unanimité :*

- **Approuve** les tarifs du séjour de la classe de découverte.
- **Décide** d'appliquer la grille des quotients familiaux pour la participation financière des familles.
- **Précise** que les recettes et dépenses correspondantes sont affectées au budget 2021 de la commune, excepté les acomptes affectés au budget 2020.
- **Fixe** les conditions de tarification ainsi :
  - ✓ en dessous du QF minimum (200 €), les familles paient le tarif minimum et au-dessus du QF maximum (2 300 €), les familles paient le tarif maximum.
  - ✓ pour les familles non-orcéennes le tarif maximum s'appliquera.
  - ✓ à partir du deuxième enfant de la même famille, une décote de 50% est appliquée.

Ecoles	Lieux	Dates	Organismes	Enseignants	Prix du séjour par enfant	Classes	Thèmes des séjours
Élémentaire du Centre	Centre Grand Large Quiberon (56)	Du 15 au 19 mars 2021	La PEP	M. CORNU M <sup>me</sup> MONTAGNAC Mme ROZIER	393€	CM2 CM2/CE2	Découverte du milieu marin

De ce fait, la tarification de la classe de découverte 2020-2021 se répartit comme suit :

**Pour un enfant :**

- ✓ pour la classe de découverte « Découverte du milieu marin » de Monsieur CORNU, Mesdames MONTAGNAC et ROZIER (élémentaire du Centre),
  - le tarif minimum est de 78.60 € pour un quotient minimum de 200 € ;
  - le tarif intermédiaire est de 196.50 € pour un quotient intermédiaire de 750 € ;
  - le tarif maximum est de 393 € pour un quotient maximum de 2 300 €.

**À partir du deuxième enfant et plus d'une même famille partant en classe découverte la même année, une décote de 50% est appliquée :**

- ✓ pour la classe de découverte « Découverte du milieu Marin » de Monsieur CORNU et Mesdames MONTAGNAC et ROZIER (élémentaire du Centre),
  - le tarif minimum est de 39.30 € pour un quotient minimum de 200 € ;
  - le tarif intermédiaire est de 98.25 € pour un quotient intermédiaire de 750 € ;
  - le tarif maximum est de 196.50 € pour un quotient maximum de 2 300 €.

**2020–122 – ENFANCE, FAMILLES ET SOLIDARITES – CONVENTION D'AIDE AU FONCTIONNEMENT – FONDS « PUBLICS ET TERRITOIRE » CAF ESSONNE**

*Le Conseil municipal, à l'unanimité :*

- **Autorise** le Maire ou son représentant à signer la convention d'aide au fonctionnement Fonds « publics et territoires ».
- **Précise** que la convention est valable du 01/01/2020 au 31/12/2024.

**2020–123 – ENFANCE, FAMILLES ET SOLIDARITES – CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE AVEC LA CAF DE L'ESSONNE – DIAGNOSTIC DE TERRITOIRE**

*Le Conseil municipal, à l'unanimité :*

- **Approuve** le diagnostic de territoire sur les quatre thématiques obligatoire pour la CTG : la petite enfance, l'enfance, la jeunesse et la parentalité.
- **Autorise** M le Maire ou son représentant à signer la CTG, ainsi que tous les documents y afférents.
- **Précise** que la CTG sera valable du 01/01/2020 au 31/12/2023.

**2020–124 – ENFANCE, FAMILLES ET SOLIDARITES – CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT D'ACTION SOCIALE – ADHESION A LA SOLUTION DE SIGNATURE ELECTRONIQUE DE LA CAF DE L'ESSONNE**

*Le Conseil municipal, à l'unanimité :*

- **Autorise** le Maire ou son représentant à signer la convention d'objectifs et de financement relative à la signature électronique des conventions d'objectifs et de financement de la commune et tous les documents y afférents.
- **Précise** que la convention est valable jusqu'au 31 décembre 2022.

**2020–125 – ENFANCE, FAMILLES ET SOLIDARITES – MODIFICATION DU PERIMETRE SCOLAIRE DES ECOLES MATERNELLES DU CENTRE, DU GUICHET ET MONDETOUT**

*Le Conseil municipal, à l'unanimité :*

- **Approuve** la création d'une zone tampon relative aux affectations des élèves dans les écoles maternelles du Centre, du Guichet et de Mondétour.
- **Précise** que la zone tampon est composée des voies suivantes :



**Secteur Mondétour/Centre:**

- avenue de Bures
- rue de la Dimancherie
- avenue du Grand-Mesnil
- rue Louis Scocard en entier
- avenue du Maréchal Joffre

**Secteur Guichet/Centre**

- avenue des Bois
- rue du Bois des Rames
- rue Charles de Gaulle
- avenue Lattre de Tassigny
- rue du Général Duchesne
- sente de Madagascar
- rue de la Pacaterie
- avenue des Planches
- allée des Portiques
- avenue et rue des Sablons
- rue des Saules
- rue de Verdun
- impasse de Verdun
- rue Villebois Mareuil
- rue Etienne Bauer
- rue du Général Duchesne

- **Précise** que seules seront concernées par la mise en œuvre de la zone tampon les familles procédant à une nouvelle inscription scolaire au sein des écoles maternelles concernées. Les familles domiciliées dans la zone tampon et ayant déjà un enfant accueilli au sein d'une de ces deux écoles maternelles verront leurs autres enfants accueillis dans la même école.
- **Précise** que les décisions d'affectation sont la prérogative du Maire.
- **Dit** que les affectations résultant de la création de cette zone tampon rentrent en vigueur à compter de la rentrée de septembre 2021.

**2020-126 – PERSONNEL COMMUNAL – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

*Le Conseil municipal, par 30 voix pour, 3 abstentions (M. Leroy, Mme Danhiez-Caillet, M. Raphaël) :*

- **Adopte** à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 les modifications du tableau des emplois suivantes :

**Pour la filière administrative :**

Cadre d'emplois : attachés

Grade : attaché

- ancien effectif : 17
- nouvel effectif : 21

Cadre d'emplois : rédacteurs

Grade : rédacteur

- ancien effectif : 24
- nouvel effectif : 25

Cadre d'emplois : adjoints administratifs

Grade : adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe

- ancien effectif : 17
- nouvel effectif : 16

### **Pour la filière technique :**

#### Cadre d'emplois : adjoints techniques

Grade : adjoints techniques principal de 2 <sup>ème</sup> classe TC	- ancien effectif : 25 - nouvel effectif : 22
Grade : adjoints techniques TNC 23,5/35 <sup>ème</sup>	- ancien effectif : 1 - nouvel effectif : 0
Grade : adjoints techniques TNC 21,5/35 <sup>ème</sup>	- ancien effectif : 0 - nouvel effectif : 1
Grade : adjoints techniques TNC 17,5/35 <sup>ème</sup>	- ancien effectif : 1 - nouvel effectif : 0
Grade : adjoints techniques TNC 12/35 <sup>ème</sup>	- ancien effectif : 0 - nouvel effectif : 1

### **Pour la filière sociale :**

#### Cadre d'emplois : éducateurs de jeunes enfants

Grade : éducateurs de jeunes enfants de 1 <sup>ère</sup> classe	- ancien effectif : 4 - nouvel effectif : 2
Grade : éducateurs de jeunes enfants de 2 <sup>nde</sup> classe	- ancien effectif : 6 - nouvel effectif : 1

#### Cadre d'emplois : ATSEM

Grade : ATSEM principal 2 <sup>ème</sup> classe	- ancien effectif : 11 - nouvel effectif : 9
---	---

#### Cadre d'emplois : puéricultrices

Grade : puéricultrice hors classe	- ancien effectif : 1 - nouvel effectif : 0
-----------------------------------	--

#### Cadre d'emplois : auxiliaires de puériculture

Grade : auxiliaires de puériculture principal 2 <sup>ème</sup> classe	- ancien effectif : 36 - nouvel effectif : 33
---	--

### **Pour la filière culturelle :**

#### Cadre d'emplois : bibliothécaire

Grade : bibliothécaire principal	- ancien effectif : 1 - nouvel effectif : 0
----------------------------------	--

### **Pour la filière animation :**

#### Cadre d'emplois : animateurs

Grade : animateur (périscolaire) à 8/35 <sup>ème</sup>	- ancien effectif : 6 - nouvel effectif : 4
Grade : animateur (périscolaire) à 6/35 <sup>ème</sup>	- ancien effectif : 1 - nouvel effectif : 2
Grade : adjoint d'animation à 31,5/35 <sup>ème</sup>	- ancien effectif : 3

	- nouvel effectif 2
Grade : adjoint d'animation à 4/35 <sup>ème</sup>	- ancien effectif : 4 - nouvel effectif 3
Grade : adjoint d'animation à 20,5/35 <sup>ème</sup>	- ancien effectif : 1 - nouvel effectif 0
Grade : adjoint d'animation à 20/35 <sup>ème</sup>	- ancien effectif : 1 - nouvel effectif 0
Grade : adjoint d'animation à 25/35 <sup>ème</sup>	- ancien effectif : 3 - nouvel effectif 1
Grade : adjoint d'animation à 26,5/35 <sup>ème</sup>	- ancien effectif : 7 - nouvel effectif 6
Grade : adjoint d'animation à 25,5/35 <sup>ème</sup>	- ancien effectif : 0 - nouvel effectif 1

Il convient par ailleurs de répondre à des besoins dans l'immédiat non permanents :

Surveillants de cantine	- ancien effectif : 7 - nouvel effectif : 9
Accompagnateur à la scolarité	- ancien effectif : 0 - nouvel effectif : 5
Accompagnateur jeunesse	- ancien effectif : 0 - nouvel effectif : 1

- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant, à procéder aux déclarations de vacance de poste et prendre les dispositions relatives aux recrutements.
- **Prévoit** que les dépenses correspondantes seront imputées au chapitre 012.

#### **2020-127 – PERSONNEL COMMUNAL – CREATION D'UN EMPLOI FONCTIONNEL DE DIRECTEUR·TRICE GENERAL·E DES SERVICES ADJOINT·E**

*Le Conseil municipal, par 27 voix pour, 3 contre (M. Péral, Mme Gerstenmayer, M. Simon), 3 abstentions (M. Leroy, Mme Danhiez-Caillet, M. Raphaël) :*

- **Crée** un emploi fonctionnel de directeur·trice général·e des services adjoint·e et modifie le tableau des effectifs comme suit à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 :

#### Emplois administratifs de direction :

- Emploi : Directeur·trice général·e des services adjoint·e - ancien effectif : 1  
- nouvel effectif : 2
- **Prévoit** que les dépenses correspondantes seront imputées au chapitre 012.

#### **2020-128 – PERSONNEL COMMUNAL – MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL – ARCHIVISTE MUTUALISE**

*Le Conseil municipal, à l'unanimité :*

- **Approuve** la nouvelle répartition du pourcentage de mise à disposition de l'archiviste mutualisé de catégorie A avec les communes d'Orsay, Villebon-sur-Yvette et Marcoussis.

- **Approuve** la mise à disposition de l'emploi d'archiviste communal et sa mutualisation avec la commune de Marcoussis.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention tripartite de mise à disposition des archivistes.
- **Dit** que les recettes correspondantes sont prévues au budget 2021.

## **2020-129 – PERSONNEL COMMUNAL – PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE DEPLACEMENT**

*Le Conseil municipal, à l'unanimité :*

- **Décide** d'appliquer le principe du remboursement des frais de déplacements tel que défini dans la note de présentation.
- **Précise** que ces dispositions prendront effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 et que :
  - les taux de remboursement suivront les revalorisations des textes afférents au remboursement des frais de déplacement.
  - les crédits suffisants sont prévus au chapitre 011 du budget de l'exercice.

## **2020-130 – PERSONNEL COMMUNAL – MAJORATION DE L'INDEMNISATION DES HEURES COMPLEMENTAIRES**

*Le Conseil municipal, à l'unanimité :*

- **Décide** pour les fonctionnaires et agents contractuels de droit public recrutés sur des emplois permanents à temps non complet, de majorer l'indemnisation des heures complémentaires de 10 % pour chacune des heures complémentaires accomplies dans la limite du dixième des heures hebdomadaires de service afférentes à l'emploi à temps non complet, et de 25 % pour les heures suivantes.

Lorsque le travail supplémentaire effectué par un agent à temps non complet dépasse la durée du travail effectif afférente à un temps complet, le montant de l'indemnisation sera calculé conformément au décret n° 2002-60 du 14 janvier 2002 modifié relatif aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires.

## **2020-131 – PERSONNEL COMMUNAL – BILAN SOCIAL 2019**

*Le Conseil municipal, à l'unanimité :*

- **Décide** d'adopter le bilan social 2019 de la ville d'Orsay.

## **2020-132 – AMENAGEMENT DURABLE ET URBANISME – AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE SIGNER UN ACTE DE DATION EN PAIEMENT POUR LE TRANSFERT DES ESPACES PUBLICS DE L'ILOT DES COURS**

*Le Conseil municipal, à l'unanimité :*

- **Approuve** le projet de dation.
- **Précise** que la dation porte sur les lots 10 à 23 (70 places de parking public et locaux annexes) et 28 (se décomposant de 28A à 28F - passage piétons et rampes d'accès).

- **Autorise** le Maire, ou son représentant, à signer l'acte de dation en paiement.
- **Précise** que l'engagement budgétaire ne concernera que les frais de notaire à la charge de la ville.

**2020-133 – AMENAGEMENT DURABLE ET URBANISME – DENOMINATION DE DEUX VOIES SUR LE PLATEAU DE SACLAY**

*Le Conseil municipal, par 32 voix pour, 1 abstention (M. Simon) :*


- **Décide** de dénommer :
  - o la R03 (R03\_C portion de voie Nord-Sud entre la rue Joliot Curie et la rue Jacques Friedel) sur sa partie centrale, **rue Sophie Germain**.
  - o la PE04 (portion de voie Est-Ouest entre la rue L. de Broglie et la rue d'Arsonval), **rue Wangari Maathai**.

---

La séance est levée à 20 heures 20 minutes.

---

Orsay, le 17 DEC 2020

  
David ROS  
Maire d'Orsay  
Conseiller départemental de l'Essonne

Certifié exécutoire, compte tenu  
de la publication le : 18 DEC 2020

